

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 mars 2017
Français
Original : russe

**Lettre datée du 24 février 2017, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins humanitaires et les bulletins d'information publiés par le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne entre le 21 et le 24 février 2017 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent par intérim
(Signé) **P. Iliichev**



**Annexe à la lettre datée du 24 février 2017 adressée
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Bulletin humanitaire du Centre russe pour la réconciliation
des parties belligérantes sur le territoire de la République
arabe syrienne (21 février 2017)**

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population
de la République arabe syrienne par la Fédération de Russie**

Le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes a conduit sept opérations humanitaires, dans la ville d'Alep (6) et dans la banlieue de l'aéroport de la province de Damas (1).

Au total, 3,79 tonnes de pains et 500 repas chauds ont été distribués dans les quartiers de Cheik Najjar, Cheik Saïd, Qassilé et Cheik Maqsoud, dans la ville d'Alep, et dans des écoles situées dans le sud de la Nouvelle-Alep et à Achrafiyé.

En tout, 400 colis alimentaires ont été distribués aux habitants de la banlieue de l'aéroport de la province de Damas.

Au cours des dernières 24 heures, 3 040 habitants ont reçu une aide humanitaire, le poids total des cargaisons distribuées ayant atteint 5,6 tonnes.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe
syrienne par des organisations internationales**

Des avions russes ont parachuté, dans les environs de Deïr el-Zor, 20,3 tonnes d'aide humanitaire (vivres) reçues de l'Organisation des Nations Unies par les autorités syriennes.

Bulletin d'information du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (22 février 2017)

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, un accord de cessation des hostilités a été signé avec les représentants de la localité de Haouch Qoubeïbat (province de Damas).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 1 270.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités, conformément à l'accord conclu le 27 février 2016, s'est maintenu à 110.

Le nombre de localités reprises aux groupes armés affiliés à l'organisation terroriste internationale État islamique d'Iraq et du Levant par les forces gouvernementales syriennes depuis le 1er janvier 2017 est passé à 55.

Au cours des dernières 24 heures, les forces gouvernementales ont repris le contrôle de 47 km² de territoire, ce qui porte à 1 827,1 km² la superficie totale libérée depuis le 1er janvier 2017.

Respect de la cessation des hostilités

Le 30 décembre 2016 à minuit, un cessez-le-feu est entré en vigueur, conformément à l'accord commun sur le règlement global de la crise syrienne.

Le nombre de groupes armés de l'opposition syrienne ayant adhéré à ce cessez-le-feu s'est maintenu à 64.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé neuf violations, dans les provinces de Lattaquié (5) et de Hama (4).

Le bureau turc a quant à lui recensé 15 violations, dans les provinces de Damas (4), de Hama (4), de Deraa (5) et d'Edleb (2).

L'enquête menée par le bureau russe n'a pas permis de confirmer les 15 violations du cessez-le-feu susmentionnées.

Bulletin humanitaire du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (22 février 2017)

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne par la Fédération de Russie

Le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes a conduit sept opérations humanitaires, dans les villes d'Alep (6) et de Homs (1).

Dans la ville d'Alep, 3 000 repas chauds ont été distribués dans les quartiers de Sakhour 1, Maadi, Soukkari et Cheik Maqsoud, ainsi que dans la Vieille ville et dans l'école d'art réservée aux femmes.

Au total, 300 colis alimentaires ont été livrés aux habitants de la localité de Bab Omar, dans la ville de Homs, et 40 kits de matériel artistique ainsi que 120 peluches ont été distribués dans des écoles maternelles.

Au cours des dernières 24 heures, 3 460 habitants ont reçu une aide humanitaire, le poids total des cargaisons distribuées ayant atteint 2 tonnes.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne par des organisations internationales

Des avions russes ont parachuté, dans les environs de Deïr el-Zor, 20,5 tonnes d'aide humanitaire (vivres) reçues de l'Organisation des Nations Unies par les autorités syriennes.

Bulletin d'information du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (23 février 2017)

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, quatre accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités de Haouch Kharabou (province de Damas), Salamiyé (province de Hama), Houran el-Boudi (province de Lattaquié) et Saoud (province de Homs).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 1 274.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités, conformément à l'accord conclu le 27 février 2016, s'est maintenu à 110.

Le nombre de localités reprises aux groupes armés affiliés à l'organisation terroriste internationale État islamique d'Iraq et du Levant par les forces gouvernementales syriennes depuis le 1er janvier 2017 est passé à 56.

Au cours des dernières 24 heures, les forces gouvernementales ont repris le contrôle de 27 km² de territoire, ce qui porte à 1 854,1 km² la superficie totale libérée depuis le 1er janvier 2017.

Respect de la cessation des hostilités

Le 30 décembre 2016 à minuit, un cessez-le-feu est entré en vigueur, conformément à l'accord commun sur le règlement global de la crise syrienne.

Le nombre de groupes armés de l'opposition syrienne ayant adhéré à ce cessez-le-feu s'est maintenu à 64.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé 15 violations, dans les provinces de Lattaquié (7), de Hama (5), d'Edleb (2) et de Damas (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé neuf violations, dans les provinces d'Alep (4), de Lattaquié (2), de Damas (1), de Hama (1) et de Deraa (1).

L'enquête menée par le bureau russe n'a pas permis de confirmer les neuf violations du cessez-le-feu susmentionnées.

Bulletin humanitaire du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (23 février 2017)

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne par la Fédération de Russie

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes a conduit six opérations humanitaires, dans la ville d'Alep (5) et dans la localité de Wafidin (1) (province de Damas).

Dans la ville d'Alep, 940 kilogrammes de pain et 3,6 tonnes d'eau potable ont été distribués dans les quartiers de Babi Zeïd, Balat-Tahtani-Qatana, el-Enbi et Hamdaniyé, ainsi que dans la Vieille ville.

Au total, 400 colis alimentaires ont été livrés aux habitants de la localité de Wafidin, dans la province de Damas.

Au cours des dernières 24 heures, 2 320 habitants ont reçu une aide humanitaire, le poids total des cargaisons distribuées ayant atteint 6,26 tonnes.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne par des organisations internationales

Des avions russes ont parachuté, dans les environs de Deïr el-Zor, 20,4 tonnes d'aide humanitaire (vivres) reçues de l'Organisation des Nations Unies par les autorités syriennes.

Bulletin d'information du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (24 février 2017)

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé avec des représentants de localités.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 1 274.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités, conformément à l'accord conclu le 27 février 2016, s'est maintenu à 110.

Le nombre de localités reprises aux groupes armés affiliés à l'organisation terroriste internationale État islamique d'Iraq et du Levant par les forces gouvernementales syriennes depuis le 1er janvier 2017 est passé à 58.

Au cours des dernières 24 heures, les forces gouvernementales ont repris le contrôle de 90,4 km² de territoire, ce qui porte à 1 944,5 km² la superficie totale libérée depuis le 1er janvier 2017.

Respect de la cessation des hostilités

Le 30 décembre 2016 à minuit, un cessez-le-feu est entré en vigueur, conformément à l'accord commun sur le règlement global de la crise syrienne.

Le nombre de groupes armés de l'opposition syrienne ayant adhéré à ce cessez-le-feu s'est maintenu à 64.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé neuf violations, dans les provinces de Hama (4), de Damas (2), d'Edleb (2) et de Lattaquié (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 13 violations, dans les provinces d'Alep (4), de Deraa (4), de Homs (3), de Lattaquié (1) et de Hama (1).

L'enquête menée par le bureau russe n'a pas permis de confirmer les 13 violations du cessez-le-feu susmentionnées.